



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-120

Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 22/09/2026

Date de la publication : 30/09/2026

2026-120 COMMERCE – MISE EN PLACE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MARDI AUX ABORDS DU COMPLEXE DU GOTH

Rapporteuse : Monique GOISET

De par son positionnement en bord de Loire et au croisement d'axes majeurs de circulation, Ancenis-Saint-Géréon est une commune dont l'histoire a toujours été marquée par ses foires et marchés.

Le marché du jeudi, en centre-ville, est une institution depuis le XVI^{ème} siècle.

Le marché du samedi, devant le château, a été créé en septembre 2009.

Après consultation de producteurs du territoire, un fromager abonné du marché du jeudi a proposé à la commune de créer un marché le mardi de 16h à 19h, sur le parvis du Gotha. L'idée était d'apporter de la vie dans le secteur de Saint-Géréon, et de trouver une clientèle d'actifs peu habitués aux marchés du matin mais intéressés par l'offre des producteurs locaux.

L'avis en commission marchés forains du 16 janvier 2025 a été favorable et après confirmation de la faisabilité par les services municipaux, une expérimentation a débuté le 1^{er} avril 2025. Des autorisations d'occuper le domaine public ont été produites pour les commerçants intéressés et leur installation a été facturée sur la même base que pour les autres marchés.

L'expérimentation a été évaluée lors de la commission marchés forains du 2 octobre 2025. 16 producteurs avaient pu proposer leurs produits lors du marché expérimental du mardi et de nombreux clients étaient satisfaits de cette offre de proximité, conviviale et pratique sur le trajet vers l'école ou les loisirs.

Tous les commerçants abonnés des marchés ont été sollicités pour avis sur la création de ce nouveau marché et sur l'évolution du règlement des marchés, de même que la commission marchés forains, composée notamment de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et d'Artisanat, de la fédération Marchés de France. Aucune partie intéressée ni organisation professionnelle ne s'est prononcée contre ce projet.

Il est donc proposé de créer officiellement un marché hebdomadaire supplémentaire le mardi après-midi de 16 heures à 19 heures, aux abords du complexe du gotha.

La commission marchés forains a émis le souhait que l'accès à ce marché soit limité à des producteurs et créateurs. Ce périmètre du marché figurera, ainsi que les modalités de fonctionnement dans le nouveau règlement des marchés qui sera institué le 1^{er} octobre 2026 par arrêté municipal.

Pour rappel, les droits de place des marchés sont fixés annuellement par délibération en conseil municipal, au même titre que l'ensemble des tarifs municipaux.

VU l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la création du marché du samedi par délibération n°085-09 du 26 juin 2009 en complément du marché historique du jeudi matin ;

CONSIDÉRANT l'expérimentation préalable à l'installation d'un marché du mardi après-midi dans le secteur de Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les producteurs locaux de disposer de lieux et de temps pour valoriser leurs produits auprès de la clientèle ;

CONSIDÉRANT l'intérêt environnemental de favoriser les circuits courts de marchandises ;

CONSIDÉRANT que les marchés sont des lieux animés propice au développement du lien social, à l'éducation alimentaire et à la valorisation des savoir-faire ;

Après avis de la commission consultative marchés forains en date du 2 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

APPROUVE la création d'un marché le mardi après-midi, aux abords du complexe du Gotha.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE qu'un nouveau règlement des marchés sera mis en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2026, sur la base d'un arrêté municipal.

Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC

Antoine JUTEAU



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.